



CHARTE  
D'INVESTISSEMENT  
SOCIALEMENT  
RESPONSABLE



**CAP** /// PRÉVOYANCE

VALORISONS VOTRE AVENIR



## MISSION ET VALEURS DE CAP PRÉVOYANCE /

CAP Prévoyance est une Fondation de prévoyance intercommunale de droit public gérant 2 Caisses de prévoyances internes (CPI) pour le personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève, de 41 communes genevoises, de 10 institutions externes ainsi que du personnel de CAP Prévoyance.

Elle a pour mission d'assurer ses membres contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Dans ce cadre, elle doit être garante de la préservation des avoirs de ses membres assurés afin de pouvoir verser les prestations promises et dues.

CAP Prévoyance met en avant les valeurs suivantes :



**Transparence**



**Durabilité**



**Efficiency**



**Intégrité**

## INVESTISSEUR RESPONSABLE /

En tant qu'investisseur institutionnel, CAP Prévoyance adopte une vision à long terme et procède à des placements mobiliers et immobiliers en veillant à garantir la sécurité des placements, une performance durable et son équilibre financier, tout en maintenant une répartition appropriée des risques, ainsi que la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Considérant que les sociétés acquises aux meilleures pratiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance présenteront à long terme une meilleure rentabilité, CAP Prévoyance investit de manière responsable, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance – critères dits « ESG » – dans la gestion de son patrimoine. Elle considère également que l'intégration de ces critères est un outil supplémentaire de gestion des risques.



Cette approche prend en compte les normes et les valeurs reconnues tant en Suisse qu'au niveau international, et est évolutive.

La présente Charte définit les principes généraux appliqués à la gestion des avoirs mobiliers et immobiliers de CAP Prévoyance. Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de cette Charte sont détaillées dans le Règlement de placement et les Directives relatives à la gestion mobilière et immobilière.

## PRINCIPES D'INVESTISSEMENT /

CAP Prévoyance gère ses investissements en respectant son devoir de diligence fiduciaire et en préservant les avoirs des membres assurés et pensionnés.

Les placements sont effectués de manière à garantir une performance financière à long terme, en adéquation avec les engagements de prévoyance et les objectifs de rendement.

Prenant en compte les enjeux d'une solidarité intergénérationnelle, les investissements sont effectués sur la base d'une gestion prudente et de manière diversifiée, pour une bonne répartition des risques, tout en préservant la maîtrise des coûts de gestion et des liquidités.

Dans ce contexte, CAP Prévoyance veille à promouvoir une responsabilité sociale en contribuant à une économie équitable et durable. À cette fin, elle intègre le plus largement possible les critères ESG dans sa politique d'investissement et s'engage contre le réchauffement climatique en contribuant à la transition énergétique et, notamment, à la réduction des émissions de carbone.

En parallèle à sa politique de placement, et afin de promouvoir les principes ESG, CAP Prévoyance agit activement en tant qu'actionnaire et détentrice d'actifs, en exerçant ses droits de vote et en soutenant les démarches de dialogue avec les entreprises et les différent-e-s partenaires.

Tout en adoptant une démarche progressive et évolutive, en particulier au niveau des objectifs fixés et de leur suivi, CAP Prévoyance s'engage à gérer sa fortune avec transparence, à rendre compte de son style de gestion et de ses progrès, ainsi qu'à participer à des échanges sur les meilleures pratiques.

## PORTÉE DE LA CHARTE /

La présente Charte est mise en œuvre de manière pragmatique, en appliquant les principes ESG progressivement, avec une logique de prudence et de pilotage des impacts financiers, sociétaux et environnementaux, et dès lors que les rendements nécessaires aux objectifs de prévoyance sont respectés.

Elle s'applique prioritairement aux grandes classes d'actifs (actions, obligations, immobilier direct et indirect) et, dans la mesure du possible, lorsque des solutions d'investissement existent, à l'ensemble des classes d'actifs détenues par CAP Prévoyance.



## MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE /

### Placements mobiliers et immobiliers indirects

---

#### UNE SÉLECTION DE GÉRANTS APTES À RÉPONDRE AUX PRINCIPES D'INVESTISSEMENT DÉFINIS, NOTAMMENT ESG

La gestion des actifs mobiliers et immobiliers indirects est déléguée à des mandataires externes. CAP Prévoyance sélectionne les mandataires aptes à respecter les principes d'investissement de la présente Charte, notamment concernant l'intégration des critères ESG. Une liste d'exclusions normatives et d'exclusions de certaines activités, non compatibles avec les critères ESG ou de secteurs controversés, est régulièrement tenue à jour dans les directives de placement. Elle est communiquée aux mandataires externes, sur le site internet, et dans le rapport annuel.

CAP Prévoyance impose aux mandataires les lignes directrices précisant l'investissement durable recherché et s'assure que leurs processus de gestion sont en ligne avec les valeurs et principes de la présente Charte.

La sélection des mandataires est donc effectuée au moyen d'une double appréciation, à savoir l'examen des critères financiers (régularité de la performance, gestion du risque, etc.) et la qualité du processus d'investissement durable (moyens suffisants de recherches et d'analyses, approche cohérente, intégration des facteurs de durabilité, transparence des informations fournies, etc.).

Les solutions de gestion indicielle sont sélectionnées de manière à construire des portefeuilles compatibles avec les principes de la présente Charte (indice de référence, univers d'investissement).



## UN ENGAGEMENT ACTIF (GOUVERNANCE DES PLACEMENTS)

CAP Prévoyance considère qu'un engagement actif en sa qualité d'actionnaire ou de détentrice d'actifs contribue à une bonne gouvernance des placements et constitue le fondement des pratiques de l'investissement socialement responsable. Elle considère que l'exercice de ses droits d'actionnaire peut influencer les décisions et les développements d'une entreprise, et peut contribuer à la protection de la valeur financière des actifs détenus en encourageant le déploiement de bonnes structures de gouvernance, et en promouvant de meilleurs standards environnementaux et sociaux dans les sociétés.



### Exercice des droits d'actionnaire

CAP Prévoyance exerce aussi largement que possible ses droits de vote en tenant compte des intérêts à long terme de ses affilié-e-s, et en veillant à promouvoir également des pratiques conformes à la présente Charte.

Elle met en place les partenariats utiles à l'exercice le plus large possible de ses droits d'actionnaire.

### Démarches d'engagement

CAP Prévoyance favorise les démarches d'engagement qui visent l'établissement d'un dialogue avec les sociétés ainsi qu'avec ses principales et principaux partenaires.

Ces démarches concernent les différents aspects de l'investissement socialement responsable ainsi que les enjeux climatiques, et s'appliquent aux :

- actifs détenus dans le cadre des valeurs mobilières et immobilières indirectes ;
- partenaires, mandataires et gestionnaires ;
- autres entités externes ou partenaires comme les institutions de prévoyance, les affilié-e-s à CAP Prévoyance et la société civile.



### **Participation à des initiatives**

CAP Prévoyance peut participer à des initiatives nationales ou internationales, ainsi qu'à des regroupements d'actionnaires ou d'investisseurs en s'adressant directement à des entreprises ainsi qu'à des partenaires externes.

### **Placements immobiliers directs**

---

Dans le cadre de l'optimisation constante du parc immobilier, les critères ESG sont mis en œuvre en tenant compte du cycle de vie des immeubles, des évolutions de l'environnement social, économique et juridique. La gestion et les investissements sont réalisés en veillant à consolider la valeur du parc immobilier dans une perspective de rendement stable et durable correspondant aux objectifs définis pour l'équilibre financier.

Dans ce cadre et en application de la présente Charte, une attention particulière est portée :

- à la transition énergétique ;
- à une utilisation rationnelle du sol et des constructions, en tenant compte de l'environnement naturel urbain ;
- aux besoins de la population, notamment en matière de logement ;
- au bien-être et à la sécurité des locataires ;
- à une exploitation efficiente des immeubles, en particulier au regard des consommations d'énergie et d'eau ;
- au respect des principes de bonne gouvernance, notamment en favorisant les démarches d'engagement et de dialogue avec les principales et principaux partenaires, dont les régisseurs et les copropriétés, concernant les différents aspects de l'investissement socialement responsable ainsi que les enjeux climatiques.

## ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE /

CAP Prévoyance peut faire appel à des partenaires externes spécialisé-e-s afin d'évaluer la compatibilité de ses actifs, solutions de gestion, investissements avec les principes énoncés dans la présente Charte.

### Communication

---

CAP Prévoyance partage son expérience et son expertise notamment avec ses différent-e-s partenaires. Elle mène une communication s'inscrivant dans une logique d'échange de bonnes pratiques.



La communication porte sur la Charte, les principales actions mises en œuvre, le suivi, le pilotage et les résultats obtenus. Elle s'adresse en priorité aux partenaires internes de CAP Prévoyance, à savoir les membres des instances, les membres assurés et pensionnés, ainsi que les employeurs affiliés.

Plus largement, la communication peut également s'adresser aux autres partenaires de CAP Prévoyance (mandataires, régies, confrères), à des organisations publiques ou non gouvernementales ainsi qu'aux entreprises et débiteurs en lien avec les investissements.

# CAP /// PRÉVOYANCE

## CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13  
T 022 338 10 10 – [info@cap-prevoyance.ch](mailto:info@cap-prevoyance.ch) – [www.cap-prevoyance.ch](http://www.cap-prevoyance.ch)

## **CONTACT / À VOTRE DISPOSITION**

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse **[info@cap-prevoyance.ch](mailto:info@cap-prevoyance.ch)**.

Enfin, le site internet **[www.cap-prevoyance.ch](http://www.cap-prevoyance.ch)** fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.

